CGT - CFDT – FO – CFTC – CFE/CGC – FSU – UNSA

MOTION

Les salariés exigent auprès du patronat que des réponses concrètes soient apportées sur les points suivants :

1 – Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique
De nombreuses entreprises mettent la pression sur les sous-traitants et fournisseurs faisant supporter à leurs salariés blocages de rémunérations et pertes d'emplois. Par ailleurs, des salariés sont contraints à des durées du travail élevées, tandis que les salariés temporaires, en intérim ou en CDD, sont les premiers à faire les frais des baisses d'activité. Des entreprises utilisent la crise pour opérer des restructurations tout en maintenant la rémunération de leurs actionnaires.
C'est intolérable et inadmissible.
Les entreprises confrontées aux baisses d'activité utilisent des mesures de sauvegarde d'emplois comme le chômage partiel, les jours de RTT ou de congés… Toutes ces mesures doivent être négociées dans l'objectif de préserver l'emploi et les salaires. Les aides publiques doivent aussi y être conditionnées. Les entreprises doivent améliorer l'indemnisation du chômage partiel et tous les salariés doivent pouvoir en bénéficier. Ces périodes de baisse d'activité doivent être utilisées pour développer la formation professionnelle et renforcer les compétences des salariés.
Dans toutes les entreprises, quelle que soit leur situation, c'est notamment en investissant dans la formation et le travail qualifiant et en réduisant la précarité que la performance sera assurée.
Dans les fonctions publiques, c'est en recrutant massivement des personnels titulaires et non en détruisant les emplois publics que seront assurées les missions de services publics dans l'intérêt de tous les usagers.

2 – Politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités
Les exigences des actionnaires ont conduit, dans beaucoup d'entreprises, à l'accroissement des inégalités. Elles se sont aussi traduites par une redistribution des richesses privilégiant le versement de dividendes au détriment des salaires et de l'investissement.
Dans les branches, les entreprises, les fonctions publiques, les négociations salariales doivent assurer au moins un maintien du pouvoir d'achat et une réduction des inégalités.
Les allégements de cotisations sociales doivent être conditionnés à la conclusion d'accords salariaux
Une relance par la consommation en améliorant le pouvoir d'achat, en priorité des revenus les plus modestes parmi lesquels de nombreux salariés.

NOM PRENOM	SIGNATURE